



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Direction des services  
départementaux de  
l'éducation nationale  
des Alpes-Maritimes**

Téléphone  
04 93 72 64 50

**DEAE2  
Division des élèves et  
de l'action éducative**

**06scol2@ac-nice.fr**

Affaire suivie par :  
Karine MION

Téléphone :  
04 93 72 63 37

Mél  
Karine.mion@ac-nice.fr

**53 avenue Cap de Croix  
06181 NICE CEDEX 2**

Nice, le 9 octobre 2019

L'Inspecteur d'académie,  
Directeur académique des services de l'éducation  
nationale des Alpes Maritimes

à

Mesdames les Directrices et messieurs les  
Directeurs d'écoles publiques du département  
Sous couvert de Mesdames les Inspectrices et  
messieurs les Inspecteurs de circonscription

**Objet :** Autorisation de sorties scolaires frontalières sans nuitée

**Réf :** Décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016  
Arrêté n°INTD1634326A du 13 décembre 2016

Afin de faciliter les sorties scolaires frontalières sans nuitée à :

- **Monaco : récurrentes (piscine) ou occasionnelles (aquarium, zoo...)**
- **Limone : récurrentes (ski)**
- **Toute ville française, dont l'accès implique un passage par les routes italiennes (Tende : musée des merveilles, Castérino...)**

les directeurs d'école transmettent à l'Inspecteur d'académique, **un mois à l'avance**, la liste des élèves devant s'y rendre, pour leurs activités scolaires.

A cette fin, ils utiliseront la fiche d'autorisation collective de sortie frontalière sans nuitée, jointe à cette circulaire.

Dans le cadre de ces sorties, les directeurs d'école auront vérifié au préalable que chaque élève et son représentant légal étaient détenteur d'un titre d'identité **et auront recueilli le formulaire d'autorisation de sortie du territoire téléchargeable à l'adresse suivante :**

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46121>

L'Inspecteur d'académie signera alors l'autorisation collective de sortie frontalière sans nuitée, qui pour les sorties récurrentes sera valable pour l'année entière et transmettra la liste validée à l'établissement.

Michel-Jean FLOC'H

« Signée »